

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

**CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT
DES INFORMATIONS FINANCIERES DU TOGO**



RAPPORT D'ACTIVITES DU PREMIER TRIMESTRE 2019
SUR LA LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME AU TOGO

Avril 2019

SOMMAIRE

	Pages
ACRONYMES	3
INTRODUCTION	4
1. ACTIVITES PRINCIPALES.....	6
1.1. Gestion des déclarations d'opérations suspectes	6
1.1.1. DOS reçues	6
1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues	6
1.1.3. Traitement des DOS	7
1.2. Echanges d'informations.....	8
2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES	10
2.1. Coopération internationale	10
2.2. Autres activités.....	11
2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation	11
2.2.2. Autres actions et rencontres	13
2.2.3. Suivi des déclarations des transports transfrontaliers de devises et des déclarations des transactions en espèces.....	16
3. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES	18
CONCLUSION	19
ANNEXES.....	20

ACRONYMES

SIGLES	Définitions
BAD	Banque Africaine de Développement
BC/FT	Blanchiment de Capitaux et Financement du Terrorisme
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAS-IMEC	Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes et Coopératives d'Epargne ou de Crédit
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF-TG	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Togo
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIMSA LBA/FT	Comité Interministériel de Suivi des Activités de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
EM	Evaluation Mutuelle
ENR	Evaluation Nationale des Risques
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
ESAAMLG	Groupe Afrique de l'Est/Afrique Australe de lutte contre le blanchiment de capitaux
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GAFI	Groupe d'Action Financière
FED	Fonds Européen de Développement
GABAC	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
MENAFATF	Groupe d'Action Financière pour l'Afrique du Nord et le Moyen Orient
OCRTIDB	Office Central de Répression du Trafic Illicite de la Drogue et du Blanchiment
OBNL	Organisme à But Non Lucratif
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
OTR	Office Togolais des Recettes
RECEN-UEMOA	Réseau des CENTIF de l'UEMOA
SFD	Système Financier Décentralisé
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

1. L'environnement socio-économique a été marqué au 1^{er} trimestre 2019 par plusieurs évènements dont l'adoption de textes visant à renforcer le cadre juridique national de LBC/FT ainsi que l'organisation d'activités liées à la LBC/FT. Il s'agit notamment de :
 - l'adoption, en Conseil des ministres,
 - le 13 février, du décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de la cybersécurité (ANCY) en application de la loi n°2018-026 du 7 décembre 2018 sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité qui crée l'Agence nationale de la cybersécurité (ANCY). Ce décret définit le statut, les missions et attributions de l'ANCY, fixe le cadre de sa gouvernance et donne des précisions sur sa gestion et le contrôle de ses comptes ;
 - le 20 mars, du décret relatif à la création et à l'organisation du guichet foncier unique, en application de la loi n°2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial qui a prévu la création dudit guichet pour répondre au besoin d'allègement et de célérité de la procédure d'obtention des actes d'urbanisme, notamment le titre foncier. Ce décret contribue à l'organisation du secteur immobilier, assujetti à la LBC/FT.
 - la tenue de deux sessions de renforcement de capacités des agents relevant des agences chargées des enquêtes et poursuites pénales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces formations, respectivement de niveau intermédiaire et avancé, ont été organisées par le Centre de formation des professions de justice (CFPJ), en collaboration avec la CENTIF, successivement en janvier et en février, dans le cadre de la mise en œuvre par le GIABA, du projet SAMWA financé par l'UE. Ces sessions permettront aux participants d'acquérir les connaissances requises pour conduire des enquêtes d'envergure sur le BC/FT ;
 - la participation en mars, à l'opération de sûreté et de sécurité maritime dénommée « Obangame Express 2019 », avec l'appui des Etats-Unis d'Amérique, à travers leur Centre de Commandement pour l'Afrique (AFRICOM). Cet exercice, qui se déroule dans tous les pays du Golfe de Guinée avec les acteurs impliqués dans la gestion de crises maritimes, a été marqué par des scénarios dans les eaux territoriales togolaises sur différentes thématiques ;

- la poursuite des activités de la campagne nationale de sensibilisation sur la corruption et les infractions assimilées lancée le 13 septembre 2018 par la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA), qui vise un double objectif, à savoir, d'une part « la conscientisation et la mobilisation des citoyens contre le fléau de la corruption et les infractions assimilées » et d'autre part, l'inauguration d'une ère « de tolérance Zéro » à l'égard des actes de corruption et infractions assimilées. Les activités du trimestre ont été marquées par l'organisation, par la HAPLUCIA, d'ateliers de sensibilisation à l'endroit, notamment des acteurs du secteur privé, le 18 janvier, des journalistes, le 1^{er} février, des responsables d'organes étatiques, de contrôle, de régulation, de prévention et de lutte contre la corruption, le 05 mars, des représentants du corps judiciaire, le 7 mars, ainsi que des fonctionnaires des ministères et organismes publics à caractère commercial, économique, financier et industriel, le 12 mars.

2. A l'interne, les principales activités de la Cellule ont porté sur :

- le traitement des DOS, dont le nombre s'est accru de cinquante-deux (52) nouvelles déclarations ;
- la participation aux rencontres internationales relatives à la LBC/FT ;
- le renforcement de capacités du personnel de la Cellule.

3. Le présent rapport retrace les activités du trimestre en trois (03) parties comme suit :

- les activités principales ;
- la coopération internationale et les autres activités ;
- les difficultés rencontrées et les solutions préconisées.

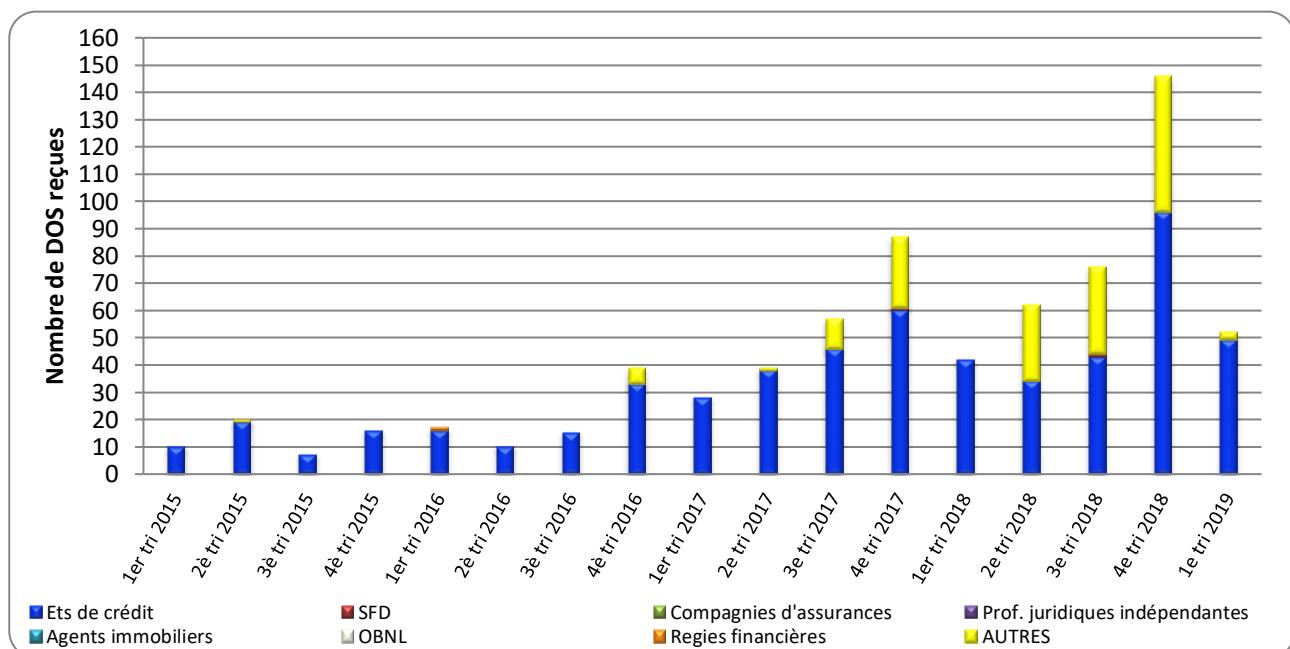
1. ACTIVITES PRINCIPALES

1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES

1.1.1. DOS reçues (annexe 1)

4. Le 1^{er} trimestre de l'année 2019 a enregistré cinquante-deux (52) opérations suspectes déclarées à la CENTIF, en baisse de 64,4% par rapport aux cent quarante-six (146) du trimestre précédent et en hausse de 23,8% en comparaison aux quarante-deux (42) reçues à la même période de l'année précédente.

Graphique 1- Evolution des DOS reçues par trimestre de 2015 à 2019



Sources : Assujettis, CENTIF-TG

5. Quarante-neuf (49) de ces déclarations, soit 94%, proviennent du système bancaire qui demeure la principale catégorie d'assujettis active dans la détection des soupçons de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme au Togo, avec un nombre de banques déclarantes qui s'établit à sept (7) comme à la même période de l'année 2018 contre huit (08) au trimestre précédent. Les trois (03) autres DOS du trimestre proviennent d'une entité de la catégorie des autres institutions financières.
6. Le montant total des sommes en cause pour les déclarations reçues se chiffre à 1,6 milliard¹ contre 21,2 milliards le trimestre précédent et 32,0 milliards au premier trimestre 2018. Sur le total des DOS, le cumul des dix (10) valeurs les plus élevées (supérieures ou égales à 50 millions), correspond à 0,8 milliards, soit 57,7% du total.

¹ Tous les montants indiqués dans le rapport sont exprimés en franc CFA.

1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues (annexe 2)

7. Les déclarations de soupçon enregistrées au 1^{er} trimestre 2019 révèlent :
 - 9 cas de BC relatifs à l'escroquerie et à la fraude ;
 - 2 cas de faux et usage de faux ;
 - 41 cas de BC dont la justification des transactions reste à clarifier.
8. Les cas de faux et usage de faux sont relatifs à la production de faux documents, notamment de faux relevés et attestations bancaires par des demandeurs de visas étrangers.
9. Les cas d'escroquerie et de fraude portent sur des réceptions et une émission de transferts de fonds frauduleux pour un montant total de 215,6 millions.
10. Les DOS dont la justification des transactions reste à clarifier correspondent à la somme de 1,2 milliards et concernent :
 - d'importants versements et/ou retraits en espèces inadaptés au profil des clients ;
 - d'importants versements en espèces suivis de retraits à l'international par cartes bancaires ;
 - des réceptions de transferts classiques ou électroniques de fonds, sans lien apparent entre les bénéficiaires et les expéditeurs ou sans motif économique réel.
11. Les investigations sont en cours pour confirmer ou infirmer les soupçons et déterminer éventuellement les infractions sous-jacentes de ces DOS.

1.1.3. Traitement des DOS (annexe 3)

12. Conformément à la législation en vigueur, les déclarations reçues par la CENTIF doivent faire l'objet d'analyse sur la licéité ou non de l'activité des personnes soupçonnées ainsi que sur l'origine des fonds mis en cause afin de confirmer ou d'infirmer les soupçons des déclarants. En cas de confirmation de soupçon, les dossiers sont transmis aux autorités judiciaires pour instruction.
13. Les DOS reçues au cours du 1^{er} trimestre 2019 sont au stade d'investigation auprès de la Cellule. Cependant, une desdites déclarations a fait l'objet de rapport.
14. En effet, durant le trimestre sous revue, la commission d'analyse des DOS a tenu une (1) séance de travail qui a conduit à la transmission, au Procureur de la République, de trois (03) rapports portant respectivement sur :
 - deux (02) DOS, dont l'une a été introduite en 2015 et l'autre en 2018, portant sur la même personne, pour un montant total en jeu de 964,5 millions ;
 - trois (03) DOS de 2018 liées pour un montant total de 201,4 millions ;
 - deux (02) DOS liées, dont l'une introduite en 2018 et l'autre en 2019, pour un montant total de 94,9 millions.
15. L'analyse des déclarations en cause, introduites par le système bancaire, a révélé des infractions d'escroquerie (cyberescroquerie).

16. La transmission desdits rapports au Procureur de la République marque ainsi le point de départ de procédures judiciaires qui devraient aboutir à des condamnations.

1.2- ECHANGES D'INFORMATION (annexe 4)

17. Le traitement des déclarations par la CENTIF requiert des informations de tous ordres au plan national et certaines fois à l'international. De même, la Cellule est sollicitée par d'autres CRF pour des investigations sur des sujets ou des opérations qui se sont déroulées en partie ou entièrement au Togo.
18. Ainsi, au plan national, la CENTIF a effectué sur la période sous revue, 422 réquisitions dont 407 adressées à des organismes financiers et 15 à l'administration publique. En retour, elle a enregistré 269 réponses situant le taux de réponse à 64% dont 264 des institutions financières et 5 de l'administration publique. Toutes les réponses reçues au cours du trimestre se rapportent aux demandes de la période.
19. Dans le sens inverse, la Cellule n'a reçu aucune demande des Services d'enquête de l'Administration au cours du trimestre sous revue.
20. Les statistiques relatives aux échanges entre les acteurs nationaux, compilées au tableau suivant, dénotent d'une bonne collaboration.

Tableau 1- Point sur les échanges d'informations nationales du 1^{er} trimestre 2019

Destinataires	Demande	Requêtes envoyées				Requêtes reçues					
		Réponse				Demande	Réponse	Taux d'entrée			
		Relatif		Total							
		Nombre	Taux d'entrée	Nombre	Taux d'entrée						
Administration	15	5	33%	5	33%	0	0	-			
EPNFD	0	0	-	0	-			-			
Organismes financiers	407	264	65%	264	65%			-			
Total	422	269	64%	269	64%	0	0	-			

Source : CENTIF-TG

21. Sur le plan international, au cours de la période sous revue, la CENTIF a adressé deux (02) requêtes respectivement aux partenaires du Maroc et de la Centrafrique ainsi qu'une (01) réponse à une demande du Burkina-Faso reçue le trimestre précédent.
22. Dans le sens inverse, la Cellule n'a reçu aucune requête et réponse de ses partenaires au cours de la période sous-revue.

Tableau 2- Point sur les échanges d'information à l'international du 1^{er} trimestre 2019

Requêtes	Demande	Réponse			
		Relatif		Total	
		Nombre	Taux	Nombre	Taux
- du Togo aux autres CRF	2	0	0%	0	0%
- des autres CRF au Togo	0	0	-	1	-

Source : CENTIF-TG

23. Il convient de souligner également que dans le cadre de la coopération internationale, la CENTIF-Togo partage des informations spontanées avec ses homologues. Au cours de la période sous revue, aucune information de cette nature n'a été enregistrée par la Cellule.

2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES

2.1. COOPERATION INTERNATIONALE

24. Durant ce 1^{er} trimestre 2019, la coopération internationale a été marquée notamment par la participation aux réunions du Groupe Egmont et du GAFI ainsi qu'à des missions du GIABA. L'économie de ces rencontres et travaux se présente comme suit.

a) Réunions du Groupe Egmont et du GAFI

25. Du 27 au 31 janvier 2019, le Président de la Cellule a pris part, à Jakarta en Indonésie, à la réunion des groupes de travail du Groupe Egmont au cours de laquelle il a participé aux travaux du groupe « Admission de nouveaux membres » où plusieurs candidatures ont été examinées.

26. Du 17 au 22 février 2019, le Président a pris part à la 30^{ème} plénière du Groupe d'Action Financière (GAFI), au siège de l'OCDE à Paris. Durant cette session, les délégués ont travaillé sur de nombreux sujets tels que l'atténuation des risques liés aux actifs virtuels, l'approbation de plusieurs documents d'orientation relatifs à l'application de l'approche par les risques de certaines professions et l'examen des rapports d'évaluation mutuelle de la Chine et de la Finlande.

b) Missions du GIABA

27. Du 10 au 13 février 2019, le Président a participé à une mission de plaidoyer de haut niveau du GIABA en Guinée Bissau en vue d'échanger avec les autorités nationales sur la situation de la LBC/FT dans le pays et de les encourager à redoubler d'efforts pour se conformer aux normes internationales de LBC/FT en vigueur.

28. Le Directeur du renseignement financier et de la stratégie a pris part, en qualité d'expert, à des missions de renforcement de capacités de la CENTIF du Niger (du 14 au 18 janvier), de Côte d'Ivoire (du 28 janvier au 1^{er} février) et du Burkina Faso (du 04 au 08 février), organisées par le GIABA dans le cadre de la mise en œuvre du projet SAMWA financé par l'UE. Les communications ont porté notamment sur l'analyse opérationnelle et stratégique qui constituent les moyens essentiels à la disposition d'une CRF pour remplir sa mission.

29. Aucun accord de coopération n'a été signé durant le trimestre sous revue. Cependant, les discussions se poursuivent avec les homologues du Cameroun, de la Centrafrique, de la Corée du Sud, du Qatar, de l'Arabie Saoudite, du Pakistan, des Emirats Arabes Unis et du Taïwan en vue d'étendre le réseau des partenaires du Togo pour une consolidation réciproque de la LBC/FT. A fin mars 2019, le nombre d'accords conclus se situe à dix-neuf (19) comme au trimestre précédent.

2.2. AUTRES ACTIVITES

2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation

30. Les actions de formation et de sensibilisation du trimestre sous revue ont porté, d'une part, sur la poursuite des activités de sensibilisation des acteurs nationaux sur la LBC/FT y compris de divulgation de la nouvelle loi uniforme relative à la LBC/FT et, d'autre part, sur le renforcement des capacités du personnel de la Cellule. Ces actions sont retracées ci-dessous.

2.2.1.1. Actions de sensibilisation

31. Le 03 janvier 2019, le Secrétaire Général et le Directeur des enquêtes économiques et financières de la Cellule, se sont entretenus dans les locaux de la Cellule avec les représentants du système financier décentralisé FECECAV, sur l'entrée en vigueur de la nouvelle loi uniforme n°2018-004 du 04 mai 2018 relative à la LBC/FT et ses instructions d'application. Cette rencontre a été l'occasion pour ces membres de la Cellule d'inviter cette institution à prendre les dispositions idoines pour mettre en œuvre les mesures préventives et déclaratives de LBC/FT.

32. La CENTIF a poursuivi son programme de divulgation de la loi uniforme n°2018-004 du 04 mai 2018 relative à la LBC/FT dans les Etats membres de l'UMOA ainsi que ses instructions d'application. A cet effet, elle a rencontré les responsables de conformité des institutions du marché financier le 13 février 2019 dans ses locaux, afin de les inviter à prendre les dispositions idoines pour conformer leur dispositif interne de LBC/FT au nouveau cadre juridique en vigueur. A cet effet, ils ont été exhortés à évaluer leurs risques de BC/FT et à réviser leurs programmes de prévention ainsi que leurs procédures internes de LBC/F en mettant en œuvre une approche fondée sur les risques. Au cours de cette rencontre, un projet de création d'une association des responsables de conformité des institutions du marché financier a été lancé et un bureau provisoire a été mis sur pied pour formaliser la création de cette association.

33. Le 21 mars 2019, la CENTIF a organisé, en collaboration avec le Cimsa-LAB/FT, une journée de sensibilisation sur la LBC/FT à l'intention des responsables de conformité des institutions du marché financier, des agréés de change manuel, des systèmes financiers décentralisés, des convoyeurs de fonds ainsi que des représentants de leurs autorités de contrôle chargés du suivi de leur dispositif de LBC/FT. Cette séance, qui a réuni une trentaine de participants, fait suite aux conclusions des rapports sectoriels de l'ENR et vise à partager avec eux, les principaux risques de BC/FT de leurs secteurs et à leur rappeler les actions idoines qu'ils doivent mettre en œuvre en vue de leur mitigation. Cette session a également permis de renforcer les capacités des participants sur leurs obligations préventives et déclaratives en matière de LBC/FT.

34. Le 27 mars 2019, le Directeur du renseignement financier et de la stratégie a présenté une communication sur les enjeux et problématiques de la LBC/FT à l'occasion d'un évènement client organisé par la Société Générale Togo, sur le thème « Société Générale Togo engagée au service de la protection de ses clients ». Cette rencontre

visait à présenter les évolutions réglementaires relatives aux sujets de conformité, de LBC/FT et de lutte contre la corruption à la clientèle de la banque, à leur décrire et à les rassurer sur le dispositif d'assistance et les expertises que la banque mobilise à leur côté.

35. Le 29 mars, le directeur du renseignement financier et de la stratégie, le directeur des enquêtes économiques et financières et un juriste de la Cellule ont rencontré successivement les membres du Conseil de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés (ONECCA) ainsi que la Chambre National des Notaires du Togo pour échanger sur les mesures à prendre en vue de la mise en œuvre efficace du dispositif de LBC/FT au sein de leurs professions respectives. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du programme de divulgation de la loi uniforme n°2018-004 du 04 mai 2018 relative à la LBC/FT dans les Etats membres de l'UMOA et de ses instructions d'application, entrepris par la Cellule, ainsi que du processus de l'ENR. Les discussions ont porté sur l'entrée en vigueur de la nouvelle loi uniforme, les principales conclusions de l'ENR, les rôles et responsabilités de leurs organismes de contrôle et d'autorégulation ainsi que les perspectives de collaboration pour les échéances à venir. Ces acteurs ont été invités à mettre en œuvre les mesures préventives et déclaratives de LBC/FT afin de contribuer à l'efficacité du dispositif national de LBC/FT.

2.2.1.2. Renforcement de capacités du personnel

36. Du 21 au 23 janvier 2019, le Directeur du renseignement financier et de la stratégie et le Responsable du bureau des analystes, ont pris part à Saly Portudal (Sénégal), à l'atelier de validation du rapport de typologies de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme résultant de la traite des êtres humains et du trafic illicite de migrants. L'objectif principal de la rencontre, organisée par le GIABA, était de discuter des principales conclusions des études réalisées par les experts de chaque pays membre, d'examiner et de valider les cas de typologies contenues dans leur rapport en vue de la production d'un rapport régional de typologie inhérente.

37. Du 24 au 25 janvier 2019, le responsable bureau des informaticiens, a pris part à l'atelier de formation des Chargés de données Pays, organisé par le GIABA. La rencontre se situe dans le cadre du programme de « Veille stratégique sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) en Afrique de l'Ouest » initié par le GIABA et avait pour objectif d'initier les participants à l'utilisation du logiciel « Portail de Surveillance stratégique » en vue de disposer d'un flux continu de données et d'informations fiables et exhaustives sur les risques de BC/FT en Afrique de l'Ouest, pour l'élaboration de stratégies efficaces de LBC/FT.

38. Du 28 au 30 janvier 2019, un analyste a pris part à Saly Portudal (Sénégal), à atelier régional de partage des conclusions de l'étude de typologies du GIABA sur le BC/FT dans le secteur minier et l'industrie extractive en Afrique de l'ouest. L'objectif principal de cette session était d'engager des échanges avec les parties prenantes sur les vulnérabilités et menaces identifiées dans le rapport en termes de risques de BC/FT par

le biais de l'industrie extractive et minière. Elle a été également l'occasion de sensibiliser les acteurs du secteur public et privé sur leurs rôles et obligations préventives en matière de LBC/FT dans le secteur des industries extractives et minières, au regard des défis énormes de BC/FT dans ledit secteur.

39. Du 25 au 29 mars 2019, le Secrétaire Général de la Cellule a participé à Dakar (Sénégal) à la formation des évaluateurs, coorganisée par le GIABA, le GAFI et le GABAC. Cette formation vise à outiller les participants des connaissances nécessaires basées sur la nouvelle méthodologie d'évaluation du GAFI, en vue de doter lesdites institutions, d'experts pour la conduite du second cycle des évaluations mutuelles pour les pays du GIABA et du GABAC et du quatrième cycle des évaluations mutuelles pour les pays du GAFI.
40. Par ailleurs, la Cellule a organisé une retraite de son personnel à Nangbéto dans la préfecture de l'Ogou (Togo), du 07 au 10 février 2019. Sous la conduite du Président, cette rencontre a permis entre autres de faire le point sur le déroulement des travaux de l'ENR et de ses principales étapes à venir ainsi que de discuter sur les difficultés que rencontre le personnel dans le cadre de ses activités quotidiennes.

2.2.2. Autres actions et rencontres

41. Au cours de la période sous revue, la CENTIF a également assuré la poursuite des travaux du processus d'évaluation nationale des risques (ENR) et a participé à d'autres rencontres portant sur la LBC/FT et sur d'autres sujets d'intérêt national, dans le cadre de la coopération nationale.

2.2.2.1. Poursuite des travaux de L'ENR

42. Au cours de ce premier trimestre, les rapports sectoriels ont fait l'objet d'observations et de validation par l'équipe de coordination qui a également entamé la rédaction du rapport général de l'ENR. Au regard du retard accusé pour la finalisation des rapports sectoriels, le calendrier de l'ENR a été actualisé. Suivant ce nouveau calendrier soumis à la banque mondiale pour validation, le rapport général devra être produit et transmis à cette institution pour observations au plus tard à la fin du mois d'avril 2019. Le rapport Général, qui sera validé au cours du second atelier en juin, devra être finalisé à fin mai 2019 au plus tard.

2.2.2.1. Activités visant à conformer le cadre juridique national

43. La Cellule a actualisé et transmis au Ministre chargé des Finances, le 20 février, les projets de textes d'application de la loi uniforme relative à la LBC/FT ci-après.
 - Projet d'arrêté interministériel portant attribution, composition et fonctionnement de la commission consultative sur les mesures de gel administratif.
 - Projet d'arrêté interministériel relatif à la coordination et aux échanges d'informations et de renseignements entre les services d'enquête et de poursuite en matière de LBC/FT.

- Projet d'arrêté fixant le modèle de déclaration de soupçon et le modèle de déclaration de transactions en espèces.
- Projet d'arrêté portant application des mesures relatives à l'obligation de déclaration ou de communication des transports physiques transfrontaliers d'espèces et instruments négociables au porteur.

44. En outre, la Cellule a saisi le Ministre chargé des Finances, par note du 28 mars 2019, pour lui rappeler la nécessité de rendre opérationnel le Comité national de coordination des activités de LBC/FT (CONAC), par la nomination des membres dudit Comité et une dotation budgétaire conséquente, en vue de lui permettre de faire face aux nombreux défis du pays en matière de LBC/FT. A cet effet, des projets de lettre de nomination ont été soumis à la signature du Ministre de tutelle.
45. De même, la Cellule a rappelé au Ministre en charge de la Justice, par note du 25 mars 2019, l'urgence des réformes juridiques et institutionnelles de LBC/FT à entreprendre par le pays en vue de la conformité aux normes internationales en vigueur et de l'efficacité du dispositif national de LBC/FT. Il s'agit notamment de :
- compléter la définition de l'infraction de financement du terrorisme en incriminant notamment le financement d'un individu terroriste ou d'une organisation terroriste à toute fin ainsi que le financement de combattants terroristes étrangers. Le projet de révision du nouveau code pénal devrait intégrer cette définition.
 - créer et rendre opérationnel un organe de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués dans le cadre de procédures pénales. L'agence judiciaire de l'Etat, qui doit être créée par une loi nationale, devrait combler ce vide.
 - mettre en place des juridictions spécialisées en matière économique et financière et en matière terroriste en vue d'une plus grande efficacité dans la poursuite des infractions de BC/FT. La création de pôle financier antiterroriste au tribunal de Lomé en vue de traiter avec plus d'efficacité les dossiers relatifs au BC/FT, prévue par le projet de nouveau code de procédure pénal, devrait permettre d'atteindre l'efficacité souhaitée.
 - faire aboutir dans de brefs délais les dossiers relatifs au BC/FT transmis par la CENTIF au Procureur de la république à Lomé.

2.2.2.2. Coopération nationale

46. Le 23 janvier, le Président et le Secrétaire Général de la Cellule ont pris part, dans les locaux de l'OTR, à une séance de travail avec une mission du Forum Mondial pour la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE, en présence des autorités de la BCEAO et de l'OTR. Cette rencontre fait suite à l'évaluation préliminaire du cadre juridique national au regard de la norme internationale de transparence et d'échange de renseignements sur demande dont le rapport devait être complété par une visite sur place pour s'assurer de la mise en œuvre des lois et règlements liés à la transparence fiscale. Les échanges ont porté entre autres sur la

conformité du cadre juridique à la définition de la notion de bénéficiaire effectif prévue par les recommandations du GAFI et la disponibilité des informations y relatives, notamment à travers un registre des bénéficiaires effectifs, ainsi que les relations entre la CENTIF et l'administration fiscale.

47. Conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi uniforme relative à la LBC/FT, des correspondances sur la situation des DOS transmises par les entités déclarantes en 2018 à la CENTIF ont été envoyées en janvier aux structures concernées afin de les informer sur l'état d'avancement de leur traitement. En outre, en application des dispositions de l'article 71 de la loi uniforme relative à la LBC/FT, suite à la transmission de rapports à la justice à fin décembre 2018, des lettres ont été envoyées en février aux entités déclarantes des DOS concernées pour les en informer.
48. Le 06 février, la Cellule a reçu en audience, les responsables de l'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE-Togo), contact national de Transparency International au Togo. Les discussions de la rencontre qui vise à renforcer la collaboration entre les deux institutions, ont porté notamment sur les activités de l'ANCE-Togo dans le cadre de la lutte contre la corruption et la LBC/FT, ses obligations en tant qu'assujettis à la loi uniforme relative à la LBC/FT ainsi que sur les possibilités de collaboration entre les deux institutions.
49. Le 18 février, le Président et le directeur du renseignement financier et de la Stratégie de la Cellule ont pris part à une réunion d'orientation des administrations centrales et des services rattachés au Ministère de l'Economie et des Finances. Cette rencontre avait pour objectif de redynamiser les administrations centrales et les services rattachés audit Ministère en vue de leur efficacité.
50. Le 05 mars, une délégation de la CENTIF, composée de 5 personnes, a pris part à l'hôtel la Concorde à Lomé, à l'atelier de sensibilisation à l'endroit des organes étatiques de contrôle, de régulation, de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées. Organisée par la Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA), la rencontre constitue un cadre d'échange pour partager les expériences, les difficultés, les succès mais aussi les échecs afin de renforcer la collaboration entre les acteurs de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées, en vue de l'atteinte d'un objectif commun qui est la bonne gouvernance économique au Togo.
51. Le 05 mars, le Président de la Cellule, accompagné du Secrétaire Général et du Directeur du renseignement financier et de la stratégie, a échangé avec le Directeur Général de la Police Nationale en vue de renforcer la coopération entre leurs institutions dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la criminalité. Les discussions ont porté notamment sur la présentation de la CENTIF et de ses missions ainsi que les défis auxquels font face les deux institutions.
52. Le 07 mars, le Président et le Directeur du renseignement financier et de la Stratégie de la Cellule ont pris part à une réunion organisée par le Directeur Général du trésor et de la comptabilité publique sur le phénomène de sortie massive de devises constaté à

l'aéroport internationale Gnassingbé Eyadéma. Les échanges ont mis en avant, entre autres, les causes de ce phénomène, les risques y relatifs ainsi que les actions idoines à mettre en œuvre pour les mitiger efficacement, à savoir l'application stricte des dispositions du Règlement n°09/2010 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA et l'adoption et la mise en œuvre de la loi sur le contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA.

53. Le 22 mars, le Secrétaire Général de la Cellule et le Directeur du renseignement financier et de la stratégie ont eu une séance de travail avec le FMI, dans les locaux de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Togo. Les discussions ont été axées notamment sur la supervision de la BCEAO en matière de LBC/FT, la relation entre la CENTIF et la BCEAO, le processus de l'ENR en cours de finalisation, la disponibilité de ressources suffisantes pour la CENTIF ainsi que la possibilité d'assistance technique du FMI à l'endroit de la Cellule dans le cadre du second cycle d'évaluation mutuelle du pays.

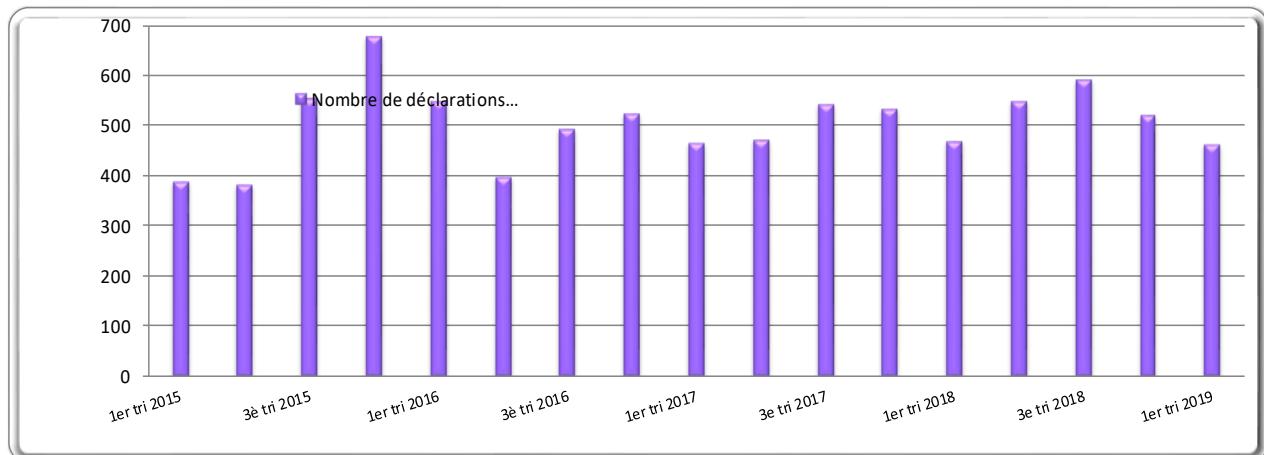
54. Durant ce 1^{er} trimestre, outre les activités sus-évoquées, la Cellule a procédé à l'analyse des statistiques sur les sorties de devises. En dépit des efforts fournis pour disposer des données sur les sorties de devises effectuées par tous les postes-frontières du pays, seules celles enregistrées à la frontière aérienne sont disponibles à ce jour et sont retracées ci-après.

2.2.3. SUIVI DES DECLARATIONS DES TRANSPORTS TRANSFRONTALIERS DE DEVISES ET DES DECLARATIONS DES TRANSACTIONS EN ESPECES

55. L'analyse des statistiques communiquées par les services techniques de l'OTR pour le 1^{er} trimestre 2019 révèle que :

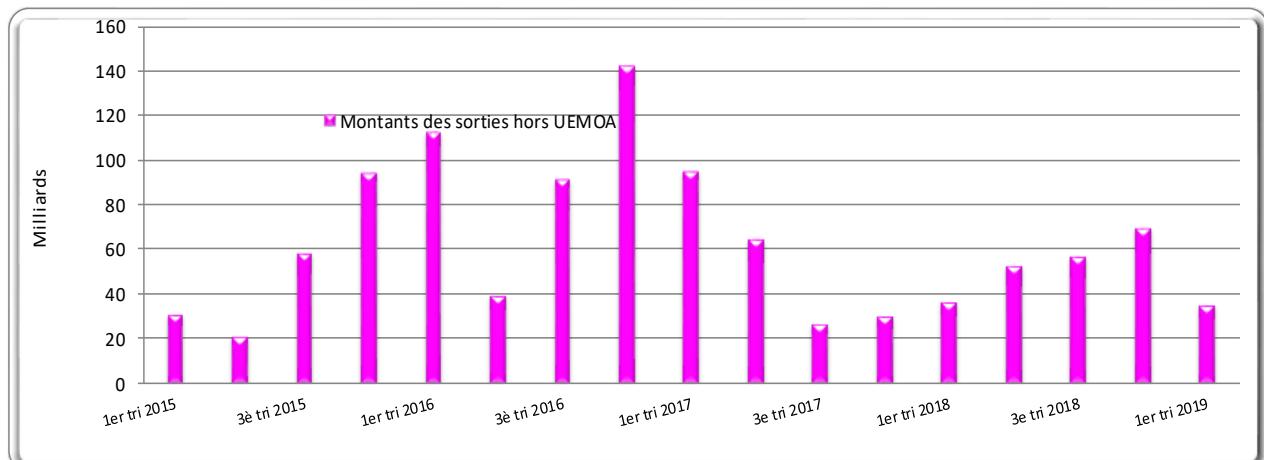
- 464 déclarations de sorties de devises ont été enregistrées à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE) contre 520 le trimestre précédent et 470 à la même période de l'année 2018 ;
- les montants déclarés à destination des pays hors UEMOA d'un total de 35,1 milliards, ont diminué de moitié par rapport aux 69,8 milliards enregistrés au trimestre précédent. Comparées à la même période de l'année 2018 où elles se chiffraient à 36,9 milliards, ces sorties de fonds en espèces ont été réduites de 5%. Durant le trimestre sous revue, la Chine, Hong-Kong et les Emirats Arabes Unis sont les principales destinations des devises enregistrées, respectivement pour 22,6 milliards, 7,4 milliards et 4,0 milliards. Ces sorties sont constituées en majorité de dollars US.

Graphique 2- Evolution du nombre de déclarations de sorties de fonds par trimestre



Sources : OTR, CENTIF-TG

Graphique 3- Evolution du montant de sorties de fonds hors UEMOA par trimestre



Sources : OTR, CENTIF-TG

56. L'importance des sorties de billets étrangers, dans un contexte marqué par l'absence d'une application rigoureuse de la réglementation des changes, continue de susciter des inquiétudes au regard des risques élevés de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme attachés aux mouvements transfrontaliers d'espèces et instruments négociables au porteur.
57. Il importe que des mesures vigoureuses soient prises, notamment par les services douaniers, en vue du respect des dispositions relatives à la sortie des devises par les voyageurs, prévues entre autres par le Règlement n°09/2010/CM/UEMOA relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA.
58. S'agissant des déclarations des transactions en espèces, en application des dispositions de l'Instruction n°010-09-2017 fixant le seuil pour les déclarations des transactions en espèces, la CENTIF a commencé à enregistrer les déclarations des assujettis depuis mars 2018. Durant ce trimestre, sept (07) banques et deux (02) SFD ont déclaré 6.024 transactions en espèces dont le montant des opérations uniques ou des opérations qui apparaissent liées est supérieur à quinze (15) millions de francs CFA.

DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES

59. Plusieurs difficultés, résumées dans le tableau ci-dessous, entravent le bon fonctionnement de la CENTIF-Togo. Bien que les insuffisances majeures du cadre juridique aient été corrigées, l'adoption de certains projets de textes d'application de la loi uniforme relative à la LBC/FT permettra de le renforcer. En particulier, le projet d'arrêté portant attribution, composition et fonctionnement de la Commission consultative sur les mesures de gel administratif permettra d'assurer la mise en œuvre effective des résolutions 1276 et 1373 du CSNU. De même, la nomination par arrêté, des membres du CONAC, constitue une urgence en vue du démarrage effectif des activités dudit Comité qui devra également être doté en ressources financières suffisantes.

Tableau 3 : Synthèse des insuffisances d'ordre structurel du dispositif de LBC/FT du Togo

Difficultés	Solutions
Manque de conformité à certaines recommandations du GAFI	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter les autres projets de textes d'application de la loi uniforme • Finaliser le rapport d'évaluation nationale des risques et élaborer la stratégie nationale de LBC/FT
Insuffisance de coopération entre les différents acteurs nationaux impliqués dans la LBC/FT	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un mécanisme de coopération et d'échanges d'information avec les autorités de poursuite et de répression • Vulgariser davantage les textes • Intensifier la formation des acteurs et sensibiliser le grand public • Renforcer les cadres de discussion périodiques avec les différents acteurs
Insuffisance des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les subventions de la CENTIF • Doter le CONAC en ressources financières suffisantes • Programmer le financement des activités dans un processus à moyen terme • Appuyer les ressources de l'Etat par celles des organes communautaires et autres partenaires comme prévu par l'article 73 de la loi uniforme
Insuffisance de compétences sur le plan des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier la formation du personnel existant • Créer des unités spécialisées en criminalité financière au sein des organes de répression (Justice, Police, Gendarmerie) • Elaborer des manuels de procédure
Insuffisance de moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir les outils d'analyses spécifiques • Doter la Cellule d'un centre de documentation et de formation en LBC/FT • Renouveler les équipements de la Cellule (matériel informatique)
Problèmes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un siège qui réponde aux standards internationaux • Sécuriser le matériel informatique et crypter les données

CONCLUSION

60. En définitive, ce 1^{er} trimestre de l'année 2019 a été essentiellement marqué par la poursuite des travaux de l'ENR et du programme de vulgarisation de la nouvelle loi uniforme ainsi qu'un ralentissement des déclarations d'opérations suspectes.
61. Les travaux de l'ENR du trimestre ont abouti essentiellement à la validation des rapports sectoriels et permis à l'équipe de coordination d'entamer la rédaction du projet de rapport général. Ledit rapport n'ayant pas pu être finalisé à la fin du mois de janvier comme initialement prévu, un nouveau délai a été fixé au 30 avril par la Coordination. Cependant, des actions de dissémination des résultats sectoriels de l'ENR ont été entamées avec l'organisation d'une séance de sensibilisation et des rencontres avec les acteurs des secteurs jugés à risques plus élevés.
62. Pour la mise en œuvre du programme de vulgarisation de la nouvelle loi uniforme, l'accent a été mis durant ce trimestre sur les acteurs du marché financier, les experts comptables et comptables agréés ainsi que les Notaires. Ce programme sera poursuivi au cours des mois à venir afin de couvrir tous les assujettis.
63. Malgré une baisse de 64% par rapport au trimestre précédent, le nombre des DOS enregistré durant le trimestre témoigne de l'efficacité de la mise en œuvre des mesures préventives par les assujettis. Cependant, la faiblesse de la diversité des déclarants révèle le défaut d'appropriation du dispositif de LBC/FT par les assujettis, en particulier ceux non bancaires et souligne la nécessité de poursuivre leur sensibilisation sur leurs obligations. En outre, les cas signalés durant cette période montrent la persistance d'actes d'escroquerie, soulignant l'importance pour les assujettis de redoubler de vigilance pour ne pas être victimes ou servir de canal de perpétration de ces faits. De même, durant le trimestre sous revue, l'exploitation des DOS a abouti à la transmission de trois (3) rapports à la justice, afin que des poursuites soient engagées à l'encontre des personnes suspectées.



Fait à Lomé, le 2019

Le Président de la CENTIF-Togo

Tchaa Bignossi AQUITEME

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition du nombre de DOS par entité au cours du trimestre sous revue

Déclarants	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Etablissements de crédit	49	1 458 579 657
Systèmes financiers décentralisés	0	-
Compagnies d'assurance	0	-
Professions juridiques indépendantes	0	-
Agents immobiliers	0	-
Organisation non gouvernementale	0	-
Regies financières	0	-
Autres	3	4 067 952
Total	52	1 462 647 609

Source : CENTIF-Togo

Annexe 2 : Répartition de DOS reçues au cours du trimestre par infractions sous-jacentes

Infractions sous-jacentes	Nombre de DOS	Montant en F CFA
Trafic de drogue	-	-
Escroquerie	9	215 568 721
Fraude fiscale	-	-
Cybercriminalité	-	-
Trafic d'êtres humains	-	-
Vol et recel	-	-
Trafic d'or	-	-
Infraction à la réglementation des changes	-	-
Autres	43	1 247 078 888
Total	52	1 462 647 609

Source : CENTIF-Togo

Annexe 3 : Traitement des DOS au cours du trimestre sous revue

	Nombre	Montant (millions de FCFA)
DOS Classées	0	0
DOS en cours de traitement*	51	1 426,6
Rapports transmis au Procureur**	3	1 260,8

* Il s'agit des DOS du trimestre sous revue dont une a fini le processus de traitement

** Lesdits rapports portent sur 7 DOS dont 1 de 2015, 5 de 2018 et 1 de 2019

Source : CENTIF-Togo

Annexe 4 : Etat des demandes d'information du 1^{er} trimestre 2019

Zone géographique	Nombre de demandes d'information	
	Réception	Emission
Afrique	0	2
Autres pays de l'UEMOA		
Afrique de l'Ouest hors UEMOA		
Autres pays d'Afrique		2
Europe		
Amérique		
Asie		
Océanie		
TOTAL	0	2

Source : CENTIF-Togo